



## **PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**

### **34<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail 1 du LDAC Espèces de grands migrateurs (thons et thonidés) et leurs ORGP**

**Mardi, 15 octobre 2024, 10h00-13h00 CET/GMT+1**

**Lieu de tenue : Hôtel Martin's Brussels EU- Blvd. Charlemagne 80, 1000 Bruxelles**

**Présidente : Anne-France Mattlet.**

**Vice-président en fonctions : Ignacio Fresco (en remplacement de Louis Lambrechts).**

#### **1. Bienvenue de la Présidente.**

La Présidente du GT1, Mme. Anne-France Mattlet, ouvre la séance en remerciant les membres et observateurs du Groupe de travail 1, les représentants de la DG MARE de la CE, les représentants du Secrétariat général de pêche du gouvernement espagnol, ainsi que les scientifiques d'AZTI pour leur présence et leur participation à cette réunion.

Ensuite, elle annonce que l'actuel vice-Président, Louis Lambrechts, a quitté son poste à WWF EPO pour rejoindre l'organisation « Oceano Azul Foundation ». Un nouveau vice-Président doit donc être nommé.

Les ONG proposent que M. Ignacio Fresco (OCEANA) soit le nouveau vice-Président à titre intérimaire avant qu'une décision finale ne soit prise à la prochaine réunion du GT1.

**Cette proposition est ACCEPTÉE à l'unanimité.**

L'**Annexe I** contient la liste des personnes présentes à titre de membres et d'observateurs.

#### **2. Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT1 - Bruxelles, 5 mars 2024.**

Le procès-verbal de la dernière réunion du GT1 est approuvé sans modifications ni commentaires.

#### **3. Adoption de l'ordre du jour.**

La Présidente annonce aux membres l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- le code de conduite des délégués de l'UE assistant aux réunions des ORGP
- le commentaire de la Directrice générale de pêche, Mme. Vitcheva, lors de la dernière réunion de coordination avec les Conseils consultatifs.

**ACCORD : l'ordre du jour est approuvé avec l'ajout des deux éléments précités.**



#### 4. ICCAT- Océan Atlantique.

##### 4.1- État des lieux relatif aux résultats du SCRS (YFT) et MSE pour les thons tropicaux.

M. Gorka Merino (AZTI) effectue une présentation très complète au sujet des évaluations et recommandations scientifiques du Comité scientifique de l'ICCAT (SCRS), en insistant en particulier sur le thon à nageoires jaunes (YFT), et sur les processus d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour des plans de gestion à long terme des thons tropicaux. La présentation du Dr. Merino peut être consultée sur le site web du LDAC : [https://ldac.eu/images/Presentation\\_Outcomes\\_SCRS\\_and\\_MSE\\_TT\\_2024\\_Gorka\\_Merino.pdf](https://ldac.eu/images/Presentation_Outcomes_SCRS_and_MSE_TT_2024_Gorka_Merino.pdf)

##### 4.2- Rapport des principales priorités de l'UE pour la réunion annuelle de l'ICCAT 2024 (11-17 nov 2024)

La Présidente annonce qu'aucun représentant de la CE ne viendra donner des précisions à ce sujet. L'Unité B2 a décliné l'invitation en avançant d'autres engagements, ajoutant que le 7 octobre une réunion hybride de toutes les parties prenantes de l'UE avait été organisée sur la question.

##### 4.3- Débat ouvert et questions des participants

Suite aux plaintes manifestées par les personnes présentes face à l'absence de représentants de la CE, pour ce point, l'**ACTION** suivante est accordée :

- **Envoyer une lettre à la CE exprimant le malaise des membres du Conseil consultatif et l'importance de la présence des représentants de la Commission pour pouvoir évaluer le travail spécifique du LDAC et ainsi maintenir un débat fluide et un échange d'opinions propices à enrichir les arguments qui viendront ensuite contribuer à la rédaction de l'avis.**

##### 4.4- État des lieux : accord de coopération Inter-CC sur l'ICCAT

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, souligne le travail conjoint des 4 Conseils consultatifs intéressés par la question des pêcheries règlementées par l'ICCAT : SWWAC, MEDAC, CCRUP et LDAC. Il tient à les remercier pour leur collaboration et leur réceptivité à l'égard de la proposition du LDAC, et souligne que 2023 a vu la signature d'un [accord de collaboration officiel comprenant des objectifs à court \(2024\), moyen \(2025\) et long terme \(2026 et années suivantes\)](https://ldac.eu/images/ADOPTED_Inter_AC_cooperation_agreement_on_ICCAT_July2024.pdf), disponible sur le site web du LDAC : [https://ldac.eu/images/ADOPTED Inter AC cooperation agreement on ICCAT July2024.pdf](https://ldac.eu/images/ADOPTED_Inter_AC_cooperation_agreement_on_ICCAT_July2024.pdf). Le but de cet accord est de se tenir informés mutuellement du travail de chaque CC, assister comme observateurs aux réunions des autres et faciliter une plus grande coordination et répartition des rôles pour permettre le débat, voire convenir d'arguments communs en vue de futures réunions de consultation avec la CE et la rédaction et préparation d'avis.

Il rappelle que le 3 octobre dernier, une réunion préparatoire a eu lieu, au cours de laquelle un calendrier de travail pour l'année à venir a été dressé.



De plus, il souligne que le MEDAC a écrit à la CE en faisant ressortir certains éléments de l'avis du LDAC au sujet de l'ICCAT, pour ce qui est des questions horizontales (par exemple le contrôle ou la lutte contre la pêche illégale) et la coordination ICCAT/GFCM sur des questions précises comme les filets maillants dérivants. Pour sa part, le SWWAC envisage de faire de même et le CCRUP a décidé de rédiger son propre avis.

L'idée, pour le premier semestre 2025, est de réunir ces 4 Conseils consultatifs et de tenter de préparer au moins le tronc commun de l'avis de manière conjointe ; on ignore si la partie relative aux stocks pourra être traitée de la même manière. D'autres réunions auront lieu avec les président.e.s et/ou vice-président.e.s des CC et les groupes de travail chargés des pélagiques avec les secrétariats, mais chaque décision sera prise au sein du groupe de travail de chaque CC.

Les membres qui rebondissent sur ce point félicitent le Secrétariat et la Présidence pour cette initiative, espèrent aussi parvenir à une représentation équilibrée du côté des ONG, et se réjouissent de l'invitation des vice-président.e.s à participer.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Les Secrétariats du LDAC, du CCS/SWWAC, du MEDAC et du CCRUP consolideront leurs liens de collaboration concernant le suivi des actions intégrant l'accord et se tiendront mutuellement informés des priorités de travail par rapport à l'ICCAT pour 2025 et de leurs calendriers de réunions. Ils commenceront à travailler sur le tronc commun d'un projet d'avis, ce qui n'exclut pas le fait que chaque Conseil consultatif puisse continuer à travailler séparément.**

## **5. WCPFC - Commission de pêche du Pacifique occidental et central.**

### **5.1- Rapport de la DG MARE sur le processus et les principales priorités pour la 21<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission (Fidji, 28 nov - 4 déc 2024)**

La Présidente, Mme. Mattlet, annonce que les représentants de la CE ont décliné l'invitation à venir informer sur ce point. Ainsi, l'**ACTION** suivante est accordée :

- **Au sujet du manque de couverture des questions abordées par ce groupe, ajouter à la lettre de plainte qui sera envoyée à la CE (annoncée au point 4.3) une référence à la présente.**

### **5.2- Débat ouvert et questions des participants**

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, indique que le projet d'avis sur la WCPFC sera à nouveau diffusé parmi les membres avec les changements suggérés.

Par ailleurs, il propose de demander à la CE une réunion de coordination sur la question, au plus vite.

## **6. CIATT - Commission interaméricaine du thon tropical.**

### **6.1- Rapport de la DG MARE concernant les résultats de la 102<sup>e</sup> réunion (Panama, 2-6 septembre 2024).**



Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, annonce que la réunion annuelle de cette année a été moins compliquée que les années précédentes.

Il en expose les principales conclusions :

- Une évaluation solide des stocks de thons tropicaux (BET, SKJ, YFT) a eu lieu.
- Et les mesures de gestion et de conservation existantes pour les thons tropicaux ont été prolongées par report (« roll over ») pour deux années de plus avec de petits ajustements.
- Au sujet des mesures proposées par l'UE et d'autres CPC pour les thons tropicaux, le représentant souligne qu'aucun accord n'a pu être trouvé, pour aucune de ces mesures.
- Il ajoute que l'UE a pu présenter une proposition sur des mesures de contrôle (SCS) pour les pêcheries de thon rouge du Pacifique (BFT), similaire à celle qui existe dans l'Atlantique pour l'ICCAT. Pour la première fois, une référence spécifique est faite à sa mise en place dans cette ORGP, après quatre années de dures négociations avec d'autres parties prenantes comme les États-Unis, le Japon ou le Mexique.
- DCP : il indique qu'une demande particulière a été déposée au Comité scientifique pour obtenir un conseil spécifique au sujet du registre des DCP (nombre de bateaux auxiliaires, de ravitaillement, fonctionnement, etc.).
- Concernant la proposition de l'UE eu égard à la manipulation sûre des requins, les négociations ont été longues et compliquées mais elle a finalement été adoptée.
- Au sujet de la proposition sur le changement climatique et ses impacts sur les pêcheries de thonidés de la CIATT, il lui semble important d'en débattre mais en se limitant aux pêcheries, sans s'éloigner du cadre matériel d'application de l'ORGP.

## **6.2- Débat et questions des participants**

Aux questions posées par les participants, le représentant de la CE, M. Valletta, répond ce qui suit :

- Si le LDAC rédige un avis sur la CIATT, il serait bon de l'envoyer au plus vite pour qu'il en soit tenu compte avant l'approbation du mandat technique et politique de la Commission.
- Il ignore quand aura lieu la prochaine réunion de la CIATT mais elle pourrait se dérouler en septembre ; il serait donc idéal que l'éventuel avis du LDAC arrive au mois de juin/juillet 2025.
- Le Comité scientifique se retrouvera en mai, et attendra de disposer de l'évaluation scientifique pour débattre ensuite avec les parties prenantes.
- Par rapport aux progrès relatifs à l'excès de capacité dans la région, il précise que pour l'instant aucun changement ne s'est produit, et les positions (par exemple du Japon et des États-Unis) restent les mêmes. La question ne sera probablement pas remise sur la table tant qu'aucun nouvel élément d'analyse ne sera là.
- Au sujet des requins et du classement CITES, aucun point spécifique ne concerne cette question. Les débats sur les requins sont compliqués, de fait la politique des nageoires attachées est un thème de réflexion et de débat récurrent dans toutes les ORGP, qui exigera aussi l'attention de la sphère politique à l'avenir.
- Pour les critères de répartition, le travail porte sur la réduction de la période de captures et le nombre de fermetures appliquées à tous les navires qui pêchent la même espèce.



Par ailleurs il y a la question de la capacité, et de l'impossibilité d'enregistrer de nouveaux navires.

Suite au débat, l'**ACTION** suivante est convenue :

- **Le LDAC soupèsera, lors de la prochaine réunion du GT4 en mars 2025, la possibilité de rédiger un avis sur la CIATT pour l'envoyer aux négociateurs de la CE à la fin juin ou la première semaine de juillet.**

## **7. Propositions d'avis ou positions des ORGP (conjointement au Groupe de travail 2)**

### **7.1- Requins**

La Dre. Iris Ziegler (Seas at Risk) se livre à une présentation qui peut être consultée en cliquant sur :

[https://ldac.eu/images/Presentation\\_Joint\\_Shark\\_Advice\\_across\\_RFMOs\\_October\\_2024\\_Iris.pdf](https://ldac.eu/images/Presentation_Joint_Shark_Advice_across_RFMOs_October_2024_Iris.pdf)

La Dre. Ziegler propose de rédiger un avis transversal sur les requins, regroupant toutes les ORGP thonières ; un avis neutre et efficace en termes de promotion de la gestion et de la conservation des requins.

Les représentants du secteur palangrier espagnol (OPNAPA, ORPAGU, OPROMAR, OPLUGO) mettent en doute la viabilité de cette proposition et se demandent s'il ne conviendrait pas mieux de s'axer sur des questions de respect de la réglementation existante de la part des flottes palangrières asiatiques, qui jouissent d'un avantage concurrentiel par rapport à la flotte européenne puisqu'elles affichent des standards moins restrictifs et ne suivent pas ces normes. De plus, ils demandent l'inclusion d'éléments socioéconomiques dans le projet proposé pour éviter de ne placer l'accent que sur la durabilité environnementale pour les espèces commerciales de requins. Pour améliorer la connaissance scientifique de ces pêcheries, il faut disposer de données (volumes de captures, rejets, nombre d'individus survivants et morts, etc.) ; or, pour l'instant, seule la flotte européenne est en mesure de les fournir de manière continue. Il faudrait aussi pouvoir inclure tant les flottes industrielles que les flottes artisanales des autres pays. La flottille communautaire a mis en place un programme d'observateurs électroniques avec des caméras embarquées et un programme d'amélioration de la gestion halieutique est actuellement en cours à travers FIP BLUES.

Sans oublier, comme ils le disent, que dans le cadre de l'une des propositions de la dernière réunion CIATT, la question des mesures de gestion et de conservation (CMM) pour les requins et de la planification scientifique a été abordée pour les prochains mois, concernant des espèces interdites depuis de nombreuses années à la flotte espagnole (requin-marteau, requin soyeux, etc.). Ils refusent d'inclure le requin bleu (BSH) dans ce panier des espèces de l'Annexe II CITES car l'état du stock de BSH est dans la partie verte du diagramme de Kobe, contrairement au requin-taupo bleu (mako). Enfin, ils demandent à nouveau des négociations avec les quatre pays asiatiques au sujet d'une mesure effective analogue à celle des nageoires attachées, avec l'établissement d'une courte période de transition pour retenir à bord de manière séparée les nageoires des corps.



Le représentant du Secrétariat général de pêche du gouvernement espagnol, M. Juan Acacio, déclare qu'il est nécessaire de reconnaître les efforts réalisés par la flotte espagnole palangrière en termes d'amélioration de la conservation et de la gestion des requins dans les ORGP thonières, qui se traduisent par l'application de mesures obligatoires et volontaires, et qu'il serait disproportionné et inefficace de transférer la pression à une partie de la flotte uniquement, en l'occurrence la flotte européenne. Il reconnaît certes qu'il existe des différences au niveau de l'état des stocks de requins commerciaux, mais il conviendrait de mener une évaluation de l'impact socioéconomique avant d'adopter de nouvelles mesures de gestion exclusivement fondées sur le pilier environnemental.

La Dre. Ziegler remercie les interventions réalisées et réaffirme qu'il faut adopter une approche conjointe et intégrale pour les requins gérés dans les ORGP thonières, une approche qui appuie l'application des mesures de gestion et de conservation à toutes les CPC, à tous les engins et à toutes les espèces sans négliger une part très importante de la mortalité par pêche comme celle que causent les flottes côtières et artisanales.

Cela dit, elle exprime ses doutes quant à l'inclusion de considérations socioéconomiques dans l'avis car pour elle, il faudrait placer l'accent sur la conservation et la pérennité environnementale. Cela contribuera à ce que l'UE ne soit plus perçue comme mue par un intérêt économique ou un souci lucratif pour avantager sa flotte. Elle déclare rester tout à fait ouverte au dialogue et à trouver des points d'entente sur cette question.

**ACTION : Après débat entre les membres, la Présidente du GT suggère à Iris d'envoyer ses éléments par écrit et de mener une réflexion approfondie sur la manière de les inclure dans l'éventuelle création d'un groupe de réflexion et dans la rédaction d'un projet d'avis sur la question.**

#### **7.2- Échanges sur l'égalité des conditions (*level playing field*) du point de vue opérationnel et compétitif des flottes européennes vis-à-vis des flottes non-communautaires.**

La Présidente, Mme. Anne-France Mattlet, expose l'idée de rédiger un avis sur la compétitivité de la flottille européenne dans toutes les ORGP, qui étudierait le déploiement de l'égalité des conditions. Elle suggère que ce travail se fasse conjointement avec le Groupe de travail 2.

Après avoir demandé aux membres leur avis sur ce point, l'**ACTION** suivante est accordée :

- **Les Président.e.s du GT1 et du GT2 (également concerné par les accords bilatéraux avec les pays tiers de l'Atlantique nord-oriental) travailleront de concert pour aboutir à une position de rédaction d'avis consacré à la compétitivité de la flotte européenne dans toutes les ORGP, qui aborderait l'égalité des conditions. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du GT1 prévue pour le mois de mars 2025.**



Puis les deux points ajoutés à l'ordre du jour sont abordés :

- **Code de conduite pour les délégués européens qui assistent aux réunions des ORGP.**

Mme. Mattlet, la Présidente du groupe, informe et résume le Code de conduite spécifique pour les représentants qui assistent en qualité de membres de la délégation de l'UE (les observateurs se trouvant donc exclus) aux réunions annuelles des ORGP. Ce code est disponible sur :

[https://ldac.eu/images/Code\\_of\\_conduct\\_EU\\_delegates\\_at\\_RFMOs\\_meetings.pdf](https://ldac.eu/images/Code_of_conduct_EU_delegates_at_RFMOs_meetings.pdf)

Après débat entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- **Le LDAC enverra un bref courrier à la CE, contenant toutes ses questions et incertitudes au sujet de ce code, en vue d'obtenir des éclaircissements sur son rôle lors des futures réunions des ORGP.**

*Nota ex post : la lettre a été envoyée le 5 novembre 2024 et la réponse est arrivée deux jours plus tard à travers les services de la DG MARE.*

Les deux courriers sont disponibles sur le site Internet du LDAC :

- Lettre du LDAC (5 novembre 2024) :

[https://ldac.eu/images/LDAC\\_letter\\_on\\_clarification\\_Code\\_of\\_Conduct\\_for\\_EU\\_delegates\\_at\\_RFMO\\_meetings\\_5Nov2024.pdf](https://ldac.eu/images/LDAC_letter_on_clarification_Code_of_Conduct_for_EU_delegates_at_RFMO_meetings_5Nov2024.pdf)

Réponse de la Commission (7 novembre 2024) :

[https://www.ldac.eu/images/EC\\_Reply\\_letter\\_Ch\\_Vitcheva\\_to\\_LDAC\\_-\\_code\\_of\\_conduct\\_nov\\_24.pdf](https://www.ldac.eu/images/EC_Reply_letter_Ch_Vitcheva_to_LDAC_-_code_of_conduct_nov_24.pdf)

- **Commentaire de la Directrice générale de pêche, Mme. Charlina Vitcheva, lors de la réunion Inter-CC de coordination avec la DG MARE (4 octobre 2024).**

La Présidente, Mme. Mattlet, explique que la Directrice Vitcheva a critiqué publiquement le « comportement » de la délégation qui représentait la flotte européenne lors de la réunion de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) dans le cadre du dialogue avec les pays tiers comme le Kenya. Ainsi, Europêche a envoyé une lettre de suivi en guise de protestation à cette déclaration publique, pour obtenir des éclaircissements et donner sa vision des choses.

Afin que tous les membres du Conseil consultatif puissent savoir de quoi il retourne, l'**ACTION** suivante est accordée :

- **Europêche mettra à la disposition de tous les membres du LDAC la lettre en question, pour qu'ils puissent en prendre connaissance.**

### Clôture de la réunion

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la Présidente lève la séance en remerciant toutes les personnes présentes, les interprètes pour leur travail et le personnel du Secrétariat.

Elle rappelle que la prochaine réunion du GT1 aura lieu en mars 2025, à Bruxelles, à une date que le Secrétariat confirmera prochainement.



**-FIN-**





## ANNEXE 1. LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Groupe de travail 1 du LDAC - Thonidés et grands migrateurs et leurs ORPG

Mardi 15 octobre 2024, 10h-13h

### MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Anne-France Mattlet. Europêche Tuna Group
2. Ignacio Fresco. OCEANA
3. Angela Cortina. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
4. Michel Goujon. ORTHONGEL
5. Iván López. AGARBA/CEPESCA
6. Julio Morón. OPAGAC
7. Vanya Vulperhorst. OCEANA
8. Rob Banning. PFA
9. Julien Daudu. EJJ
10. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
11. Iris Ziegler. Seas at Risk
12. Héctor Fernández. Bolton Food
13. José Manuel Beltrán. OPP-Puerto Burela
14. Anertz Muniategui. ANABAC
15. Nikolas Evangelides. The Pew Charitable Trusts
16. Daniel Voces. Europêche
17. Juan Martín Fragueiro. OP ANACEF
18. Raúl García. WWF
19. Michael Earle. CFFA-CAPE
20. Juana Parada. ORPAGU
21. Despina Symons. EBCD
22. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
23. Margaux Rochefort. CFFA-CAPE

### OBSERVATEURS

24. Marco Valletta. DG MARE
25. Ignacio Granell. DG MARE
26. Gorka Merino. AZTI (Zoom)
27. Josu Santiago. AZTI (Zoom)
28. Juan Acacio. SGP (Secrétariat général de pêche - Gouvernement espagnol)
29. Laura Jordão. CC RUP (Zoom)
30. Marcia Piron. MEDAC (Zoom)
31. Rosa Caggiano. Secrétaire exécutive du MEDAC (Zoom)
32. Daniela Costa. Secrétaire exécutive du CCRUP (Zoom)
33. Bertrand Wendling. MEDAC - Président du GT sur les espèces pélagiques (Zoom)
34. Neil Ansell. EFCA/AECP
35. Hanna Richardson. Flore et faune

### SECRÉTARIAT LDAC

36. Alexandre Rodríguez. Secrétaire exécutif du LDAC
37. Manuela Iglesias. Responsable des politiques et des communications du LDAC
38. Marta de Lucas (Zoom)